



La PAC à l'horizon 2020

Propositions législatives

DG Agriculture et développement rural
Commission européenne



Commission européenne
Agriculture et
développement rural



Plan de l'exposé

- 1. Processus de réforme de la PAC**
- 2. Les défis politiques et les objectifs**
- 3. Les propositions de la PAC en détail**
- 4. Et ensuite ?**



Où en sommes-nous du processus de réforme de la PAC?

12 avril – 11 juin 2010

Débat public (citoyens et organisations à travers l'UE)

19-20 juillet 2010

Conférence publique

18 novembre 2010

Communication de la Commission «La PAC à l'horizon 2020»

23 novembre 2010 – 25 janvier 2011

Consultation des parties prenantes sur l'analyse d'impacts

29 juin 2011

Propositions de la Commission pour le budget de l'UE 2014-2020

12 octobre 2011

Propositions législatives de la Commission pour la PAC

Les propositions législatives sont accompagnées d'une analyse d'impacts des scénarios possibles d'évolution de la politique (une analyse qualitative et quantitative)

2011-2013

Débat au Parlement européen et au Conseil

Approbation des règlements et actes d'exécution



Commission européenne
Agriculture et
développement rural



Comment la PAC sera-t-elle financée?

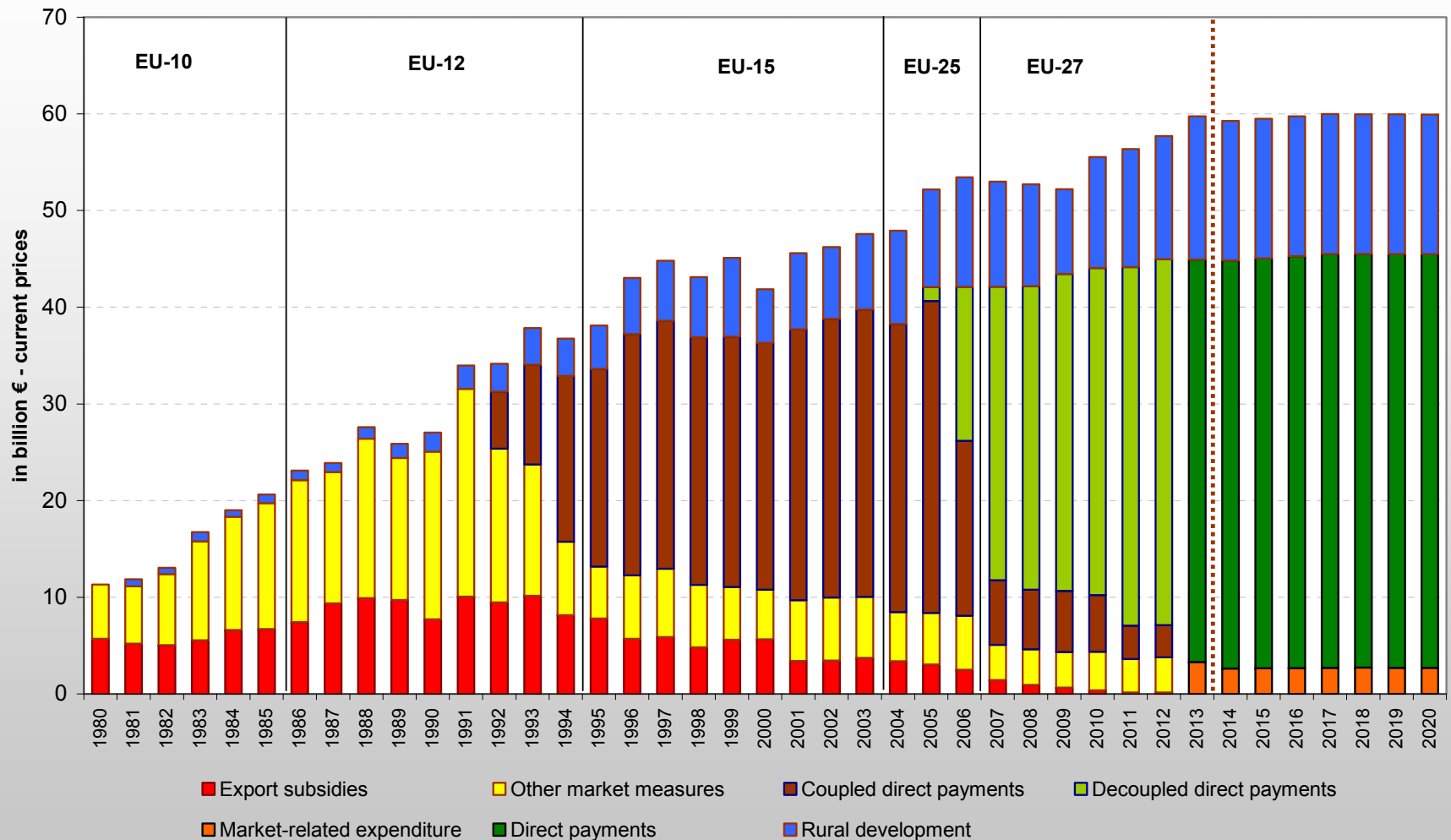
- Les propositions de la Commission sur le Cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 maintiennent les dépenses de la PAC au niveau de 2013 en termes nominaux

<i>En milliards EUR</i>	<i>prix courants</i>
- Pilier I – Paiements directs et dépenses de soutien des marchés	317.2
- Pilier II - Développement Rural	101.2
Total Piliers I et II	418.4
- Sécurité alimentaire (hygiène)	2.5
- Aide aux plus démunis	2.8
- Réserve en cas de crises pour le secteur agricole	3.9
- Fond Européen d'Ajustement à la Mondialisation	Jusqu'à 2.8
- Recherche et innovation dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la bio-économie et de l'agriculture durable	5.1
Total fonds supplémentaires	Jusqu'à 17.1
Total du budget proposé pour la période 2014-2020	Jusqu'à 435.5

Source: Commission Communication 'A budget for Europe 2020' – COM(2011) 500 final, part II.



L'évolution des dépenses de la PAC 1980-2020



Notes:

2011 = Budget; 2012 = Budget prévisionnel;
 2013 = Sous plafonds FEAGA pour paiements direct et dépenses de soutien des marchés + engagements pilier 2.
 Les montants développement rural 2013 inclus la modulation volontaire UK et Article 136 "montants non dépensés".
 Comme ceux-ci s'arrêtent fin 2013, les montants correspondant sont intégrés dans les aides directes à partir de 2014.

Source: DG AGRI

Plan de l'exposé

1. Processus de réforme de la PAC

2. Les défis politiques et les objectifs

3. Les propositions de la PAC en détail

4. Et ensuite ?



Quels sont les défis auxquels l'agriculture est confrontée ...

Communication de la Commission «La PAC à l'horizon 2020»

Défis

Economiques

Environnementaux

Territoriaux

- **Défis économiques**
 - Sécurité alimentaire
 - Volatilité des prix
 - Crise économique
- **Défis environnementaux**
 - Émissions de gaz à effet de serre
 - Érosion et dégradation des sols
 - Qualité de l'eau et de l'air
 - Habitats et biodiversité
- **Défis territoriaux**
 - Vitalité des zones rurales
 - Diversité de l'agriculture de l'UE

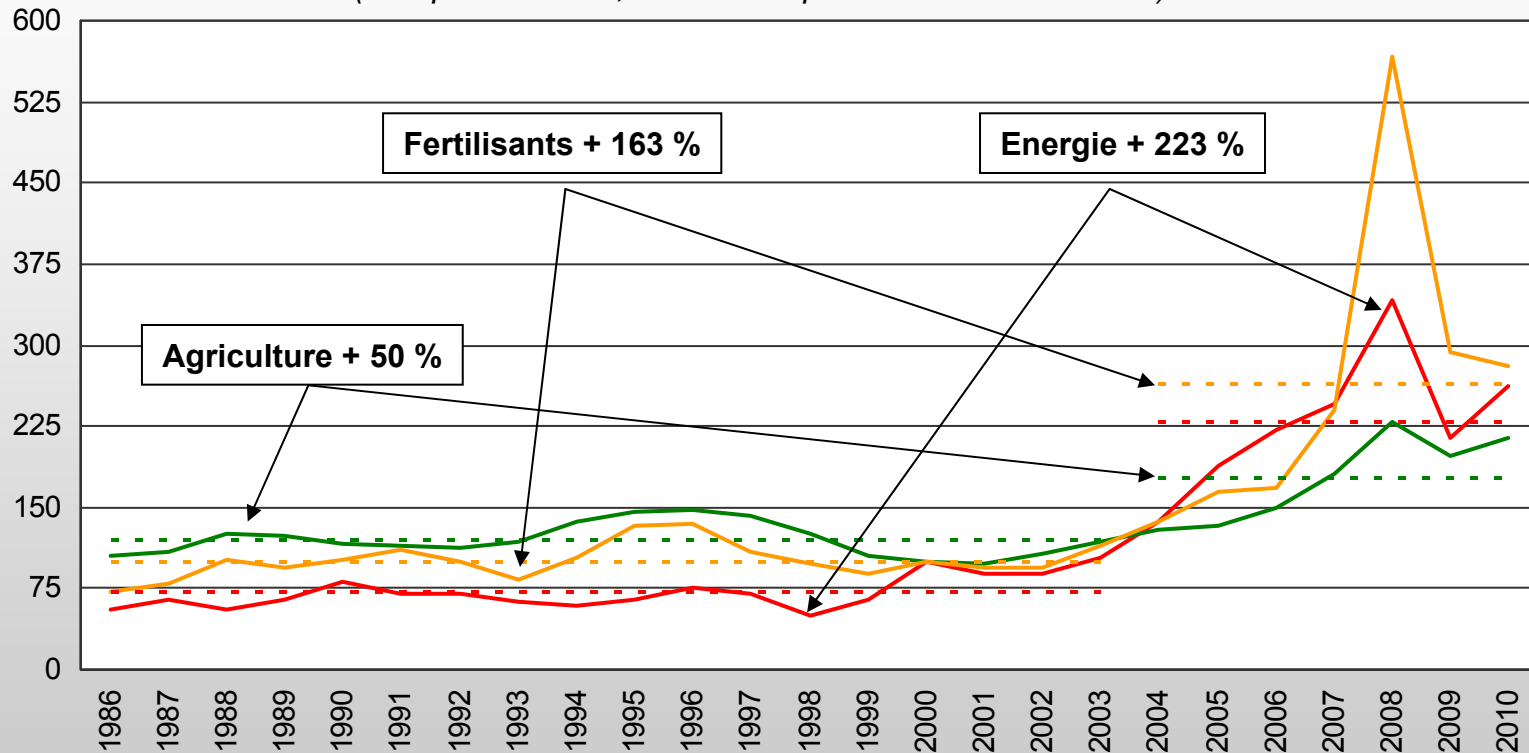


Commission européenne
Agriculture et
développement rural



Evolution récente du prix des matières premières

(Banque mondiale, indices des prix nominaux 2000=100)



Source: Banque mondiale



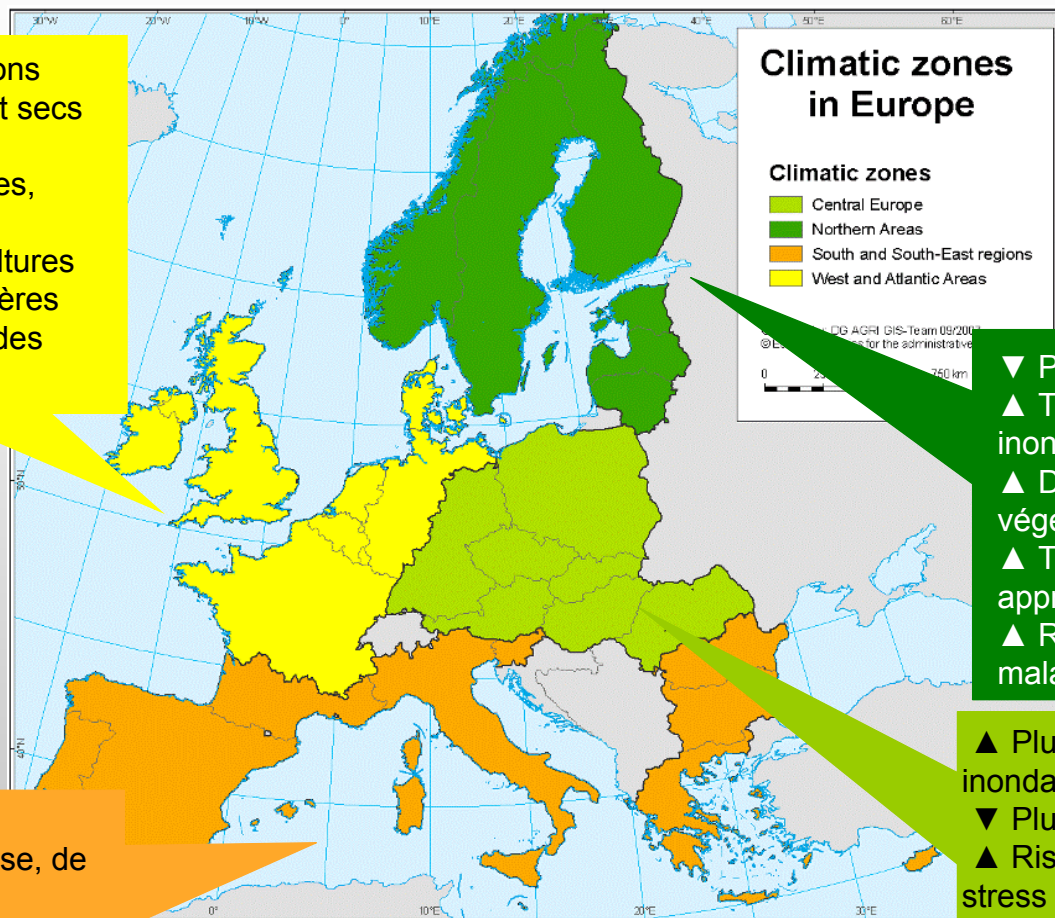
Commission européenne
Agriculture et
développement rural



Changement climatique

- Effets possibles sur l'agriculture de l'UE

- ▲ Risques d'inondations
- ▲ Étés plus chauds et secs
- ▲ Niveau des mers
- ▲ Risques de parasites, maladies
- ▲ Rendement des cultures et des plantes fourragères
- ▼ Santé et bien-être des animaux



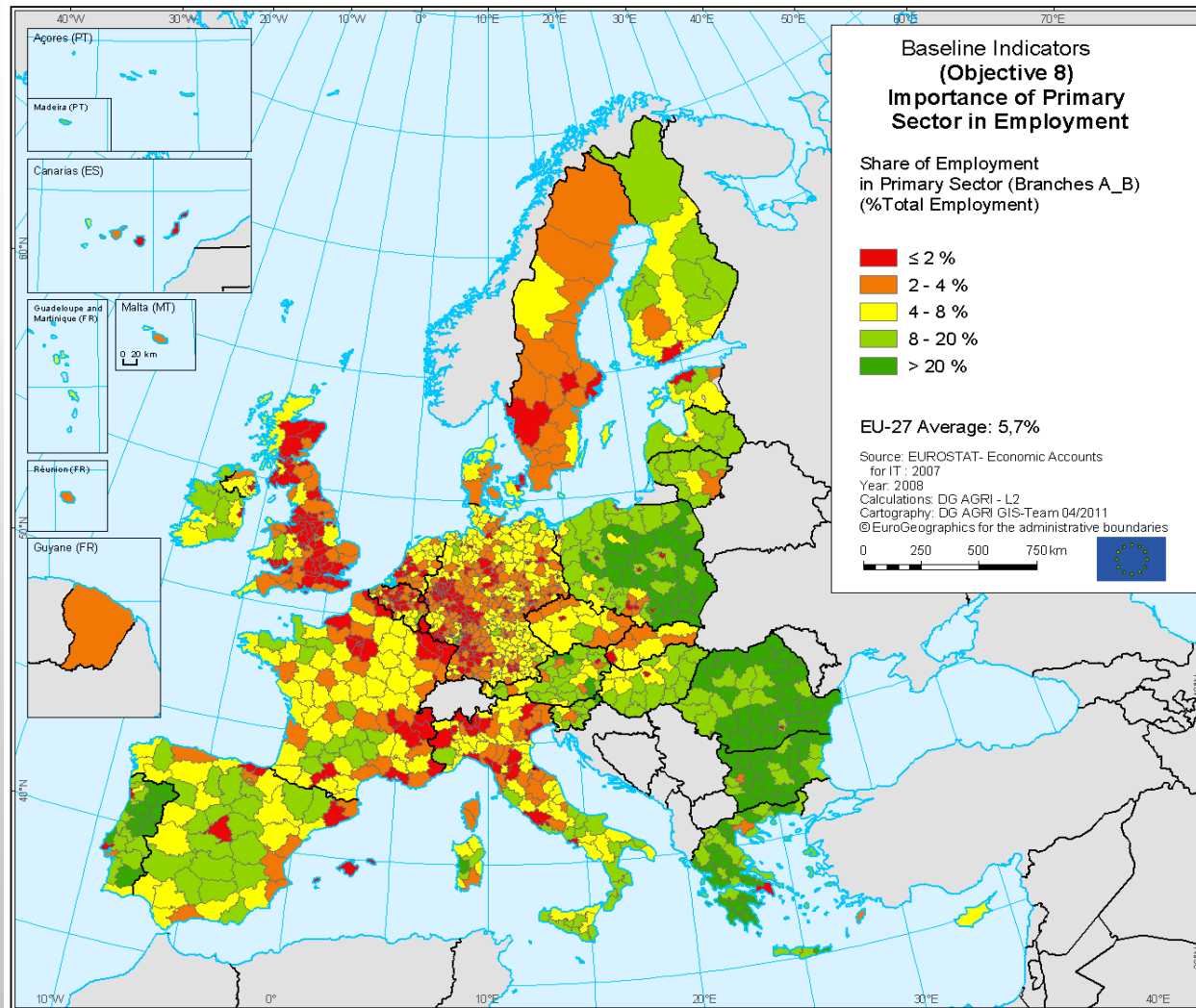
- ▼ Pluies estivales
- ▲ Tempêtes hivernales, inondations
- ▲ Durée de la période de végétation, rendements
- ▲ Terres agricoles appropriées
- ▲ Risques de parasites, maladies

- ▲ Pluies hivernales, inondations
- ▼ Pluies estivales
- ▲ Risques de sécheresse, stress hydrique
- ▲ Risques d'érosion des sols
- ▲ Rendements, éventail de cultures

- ▼ Disponibilité en eau
- ▲ Risques de sécheresse, de canicule
- ▲ Risque d'érosion des sols
- ▼ Période de végétation, rendements des cultures
- ▼ Superficies cultivées optimales

Source: DG Agriculture et développement rural, sur la base de rapports de l'AEE et d'études scientifiques du CCR et des États membres

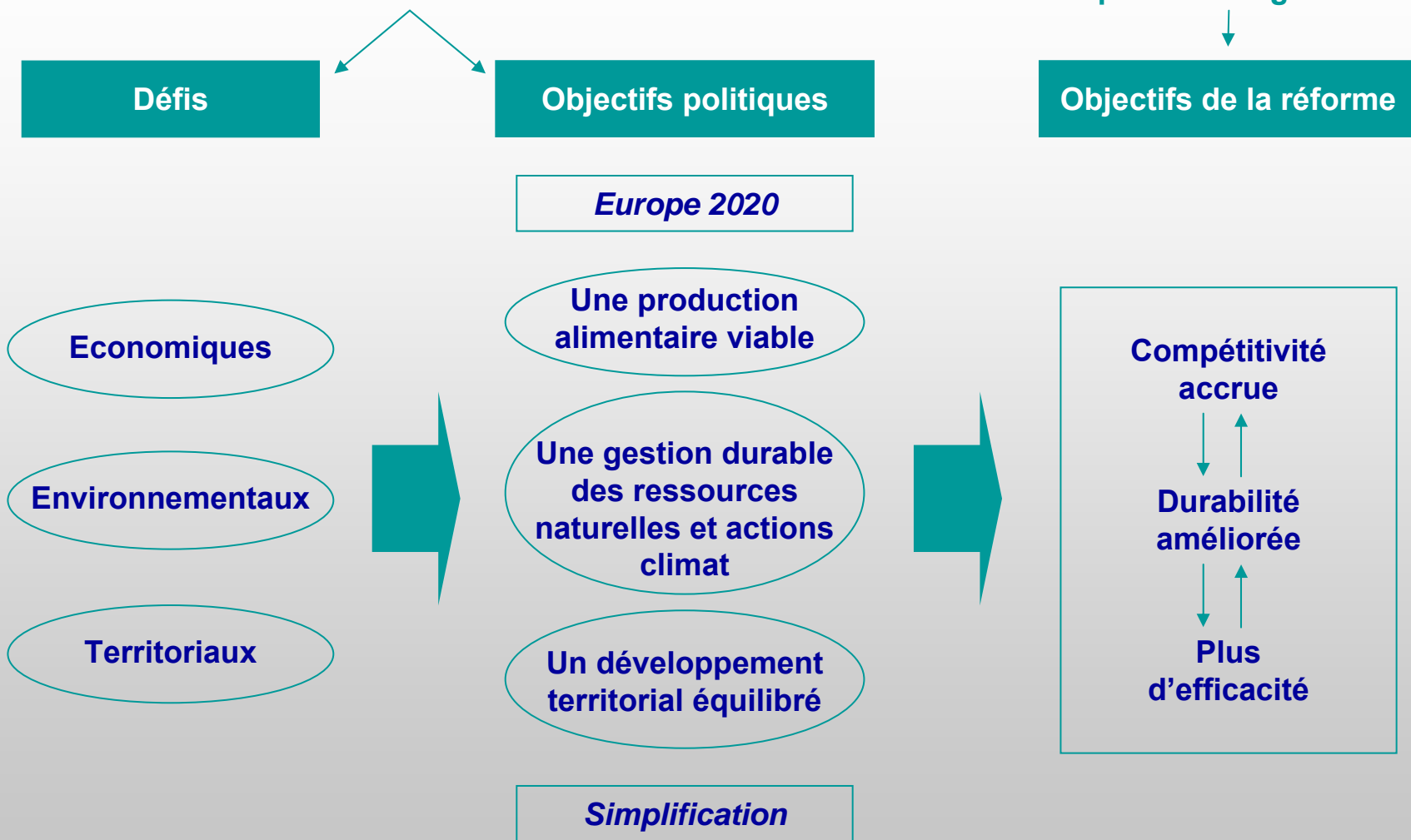
Importance de l'emploi dans le secteur primaire



... et comment la PAC les relèvera-t-elle?

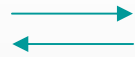
Communication de la Commission «La PAC à l'horizon 2020»

Propositions législatives



Quels instruments de la PAC pour atteindre les objectifs de la réforme?

**Compétitivité
accrue**



**Durabilité
améliorée**

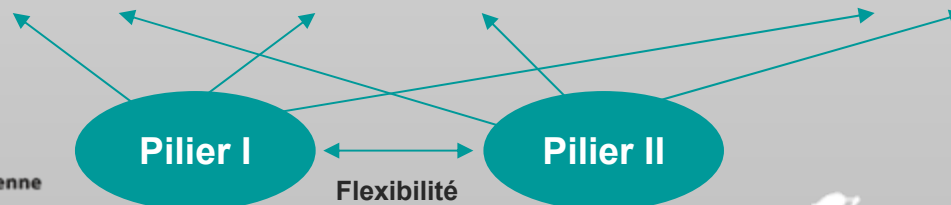


**Plus
d'efficacité**

- Amélioration des outils économiques visant à répondre aux évolutions des marchés
- Réserve en cas de crise / Boîte à outils pour la gestion des risques
- Amélioration de la situation des agriculteurs au sein de la filière alimentaire
- Recherche, transfert de connaissance, innovation et un système de conseil agricole amélioré

- Nouveau paiement «vert» dans le pilier I
- Renforcement de la conditionnalité en matière de changement climatique
- Deux priorités environnementales pour le développement rural
- Recherche, transfert de connaissance, innovation et un système de conseil agricole amélioré

- Refonte des paiements directs
- Cadre stratégique commun pour les fonds de l'UE
- Redistribution des paiements directs entre et au sein des États membres
- Allocation des enveloppes destinées au développement rural
- Simplification de la politique



Plan de l'exposé

1. Processus de réforme de la PAC
2. Les défis politiques et les objectifs
- 3. Les propositions de la PAC en détail**
4. Et ensuite ?



Nouvelle conception des paiements directs (1)

- En 2014, les agriculteurs de l'UE auront accès aux dispositifs suivants:

Dispositifs obligatoires (*tout Etat membre*):

- Paiement de base
- Paiement «vert»*
- Paiement Jeunes agriculteurs

(+)

Dispositifs facultatifs (*au choix des Etats membres*):

- Soutien couplé
- Soutien dans les zones de contraintes naturelles

Tous les paiements sont soumis à la conditionnalité

Tous les agriculteurs auront accès au système de conseil agricole

OU

Un paiement simplifié pour les petites exploitations (*tout Etat membre, mais au choix de l'exploitant*)

* Paiement pour des pratiques agricoles favorables pour le climat et l'environnement



Nouvelle conception des paiements directs (2)

Dégressivité et plafonnement
(tous paiements, à l'exception du paiement vert)

Conditionnalité

Rationalisée – Changement climatique

Soutien couplé

- Grande diversité de secteurs couverts
- Jusqu'à 5% ou 10% de l'enveloppe PD à décider par les EM

Soutien dans les zones de contraintes naturelles

- Pour les zones sujettes à des contraintes naturelles
- Jusqu'à 5 % de l'enveloppe PD

Paiement Jeunes agriculteurs

- Jusqu'à 2% de l'enveloppe
- < 40 ans
- Durée du paiement max 5 ans
- Début d'activité agricole

Paiement «vert»

- Diversification des cultures
- Prairies permanentes
- Surface d'intérêt écologique
- 30 % de l'enveloppe PD

Paiement de base

- Aide à l'hectare, uniforme au niveau national ou régional
- Régions et critères au choix des EM
- Nouveaux droits en 2014
- Définition de l'activité agricole
- Notion "d'agriculteur actif"

Régime Petites exploitations

- Simplification des demandes et des contrôles
- Paiement d'un forfait à déterminer par l'État membre, sous conditions
- Mise en œuvre en 2014
- Jusqu'à 10 % de l'enveloppe PD

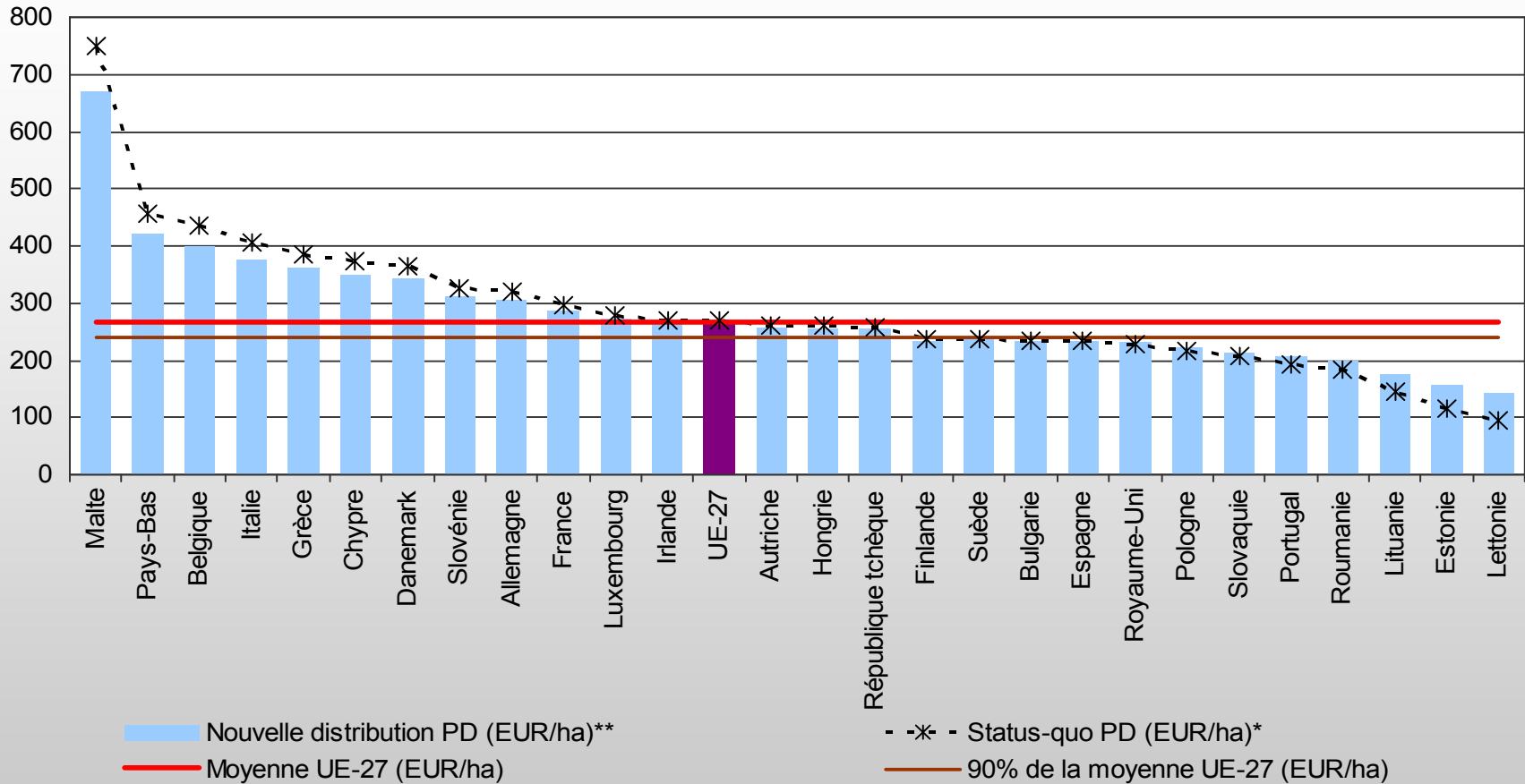


Commission européenne
Agriculture et
développement rural

OU

Redistribution des PD – Réduction de l'écart entre le niveau d'aide actuel et 90% de la moyenne UE en 2020

EUR/ha



* Calculé sur la base de toutes les aides directes du règlement du Conseil (CE) n ° 73/2009, après modulation et augmentation par paliers pour les EM concernés, à l'exception du POSEI / Iles de la mer Egée et coton et les surfaces potentiellement éligibles de 2009

** Calculé sur la base de l'annexe II de la proposition législation sur les paiements directs pour l'année de demande 2019 (année budgétaire 2020) et les surfaces potentiellement éligibles de 2009

Amélioration des instruments visant à répondre à l'évolution du marché (OCM unique)

Augmentation du financement de la recherche et de l'innovation
Forum pour l'amélioration du fonctionnement de la filière alimentaire

Consommation durable: programmes de distribution de fruits et de produits laitiers dans les écoles

- Accroissement des moyens financiers
- Nouvelles mesures ouvertes au cofinancement

Lien vers le consommateur

Encourager l'action commune - une meilleure position dans la filière alimentaire

- **Reconnaissance facilitée de :** Organisations de Producteurs (OP), Associations d'OP, Organisations Interbranchés
- **Règles de concurrence plus claires**
- **Liens avec le développement rural (start-up et mesures de coopération)**

Réponses communes aux défis économiques et environnementaux

Poursuite de l'orientation au marché

- Fin de certaines aides (lait écrémé en poudre, houblon, vers à soie)
- Fin des quotas de production (sucre)

Compétitivité des producteurs agricoles individuels

Filet de sécurité renforcé

- Mesures exceptionnelles – plus de flexibilité et plus grande cohérence
- Intervention/stockage privé – simplifié, répond mieux aux crises
- Réserve en cas de crise



Le nouveau cadre du développement rural (1)

Stratégie Europe 2020

Cadre stratégique commun (CSC)

Couvrant le FEADER, le FEDER, le FSE, le fonds de cohésion et le fonds pour la pêche et traduisant la stratégie EU2020 grâce à des objectifs thématiques communs à rencontrer par des actions clés au sein de chaque fonds

Contrat de partenariat

— document national décrivant l'utilisation prévue des fonds en vue réaliser les objectifs de la stratégie EUR 2020

Développement rural: FEADER

Autres fonds: (FEDR, FSE, Fonds de cohésion et FEMP)

Innovation, Environnement et changement climatique sont des thèmes transversaux

Priorités

Faciliter les transferts de connaissance et d'innovation dans l'agriculture, la forêt et les zones rurales

Améliorer la compétitivité et la viabilité de toutes les formes d'exploitations agricoles

Favoriser l'organisation de la filière alimentaire et la gestion des risques

Restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes dépendant de l'agriculture et de la forêt

Promouvoir l'efficacité dans l'usage des ressources en soutenant la transition vers une économie à bas carbone et en phase avec les défis climatiques

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Programme(s) de développement rural



Commission européenne
Agriculture et
développement rural

Le nouveau cadre du développement rural (2)

- Cadre commun pour les fonds européens - simplification et harmonisation des règles
 - Cadre stratégique commun et contrats de partenariat
 - Examen de la performance fondé sur la réalisation de résultats et de conditionnalités ex ante
- Approche stratégique renforcée: les EM sont responsables
 - De traduire EU2020 et les priorités du développement rural en actions...
 - ...en prenant en compte les besoins spécifiques au niveau local, régional, national
- Programmer au niveau national/régional en:
 - Fixant des objectifs quantifiés au niveau du programme et en lien avec la réalisation des priorités
 - Mobilisant un ensemble de mesures à combiner de manière cohérente pour répondre aux priorités et pour atteindre les objectifs
 - Possibilité de sous-programmes thématiques
- Financement
 - Allocation d'enveloppes nationales sur base de critères objectifs et des enveloppes actuelles
 - Co-financement
- Système commun de gestion et d'évaluation
- Partenariat européen pour l'innovation « Productivité et durabilité agricole »



Le nouveau cadre du développement rural (3)

Mesures clés

- **Transfert de connaissances**, actions d'information et services de conseil
- **Investissements** en capital physique:
 - Taux d'aide plus élevés pour les jeunes agriculteurs, investissements collectifs et projets intégrés
- Développement des exploitations et développement économique
 - Soutien plus important aux petites exploitations, aux jeunes agriculteurs et aux petites entreprises
- Soutien à la création de groupes de producteurs dans tous les Etats membres
- **Agri-environnement**, climat et agriculture biologique and organic farming: plus de flexibilité et soutien renforcé pour des actions conjointes
- Mesure de coopération significativement renforcée incluant projets pilotes, les circuits courts et la promotion locale
- Nouvelle boîte à outils pour la **gestion des risques**
- Approche **LEADER** renforcée entre les différents fonds de l'UE
- **Partenariat européen pour l'innovation** et prix octroyé pour la coopération locale et innovante



Un objectif global: la simplification

Exemples

- **Instruments politiques**
 - Un dispositif simple et spécifique pour les petites exploitations (environ 30% des bénéficiaires UE)
 - Un paiement vert aussi simple que possible, avec des mesures ayant un impact environnemental et qui sont gérables et contrôlables sans coût supplémentaire faramineux
- **Réalisation des paiements**
 - Une seule Agence de paiement par EM/région pour toutes les mesures de la PAC
 - Une série de règles simplifiées pour établir les coûts éligibles (Pilier 2): coûts standards, paiements forfaitaires, etc.
- **Contrôles**
 - Les EM ayant un système de contrôle fonctionnant correctement et des faibles taux d'erreur pourront être autorisés à réduire le nombre de contrôles
 - Conditionnalité: Diminution et rationalisation des obligations (13 ERMG au lieu de 18 et 8 BCAE au lieu de 15), suppression des contrôles de suivi des infractions mineures; réduction du risque de contrôle pour les agriculteurs sous certification.



Plan de l'exposé

1. Processus de réforme de la PAC
2. Les défis politiques et les objectifs
3. Les propositions de la PAC en détail
- 4. Et ensuite ?**



Et ensuite ?

La Commission présente aujourd'hui un ensemble de propositions destinées à rendre la PAC plus efficace en matière de compétitivité et durabilité de l'agriculture ainsi que de dynamisme des zones rurales



La discussion est engagée avec les autres institutions de l'UE, l'objectif étant d'aboutir à la mise en œuvre de la réforme de la PAC à partir du 1er janvier 2014



La future PAC en un coup d'œil

**Compétitivité
accrue**



Innovation, transfert de connaissance,
gestion des risques, coopération au sein de
la filière alimentaire

**Durabilité
améliorée**



Paiement vert, conditionnalité améliorée,
efficacité des ressources, recherche et
innovation

**Plus
d'efficacité**



Meilleur ciblage, redistribution, Cadre
stratégique commun, simplification



Pour en savoir plus

- La PAC après 2013

http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/index_en.htm

- Communication de la Commission «La PAC à l'horizon 2020»

http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/communication/index_en.htm

- Évaluation d'impact

http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/perspec/cap-2020/index_en.htm

- Propositions législatives

http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/index_en.htm



Merci



Commission européenne
Agriculture et
développement rural

